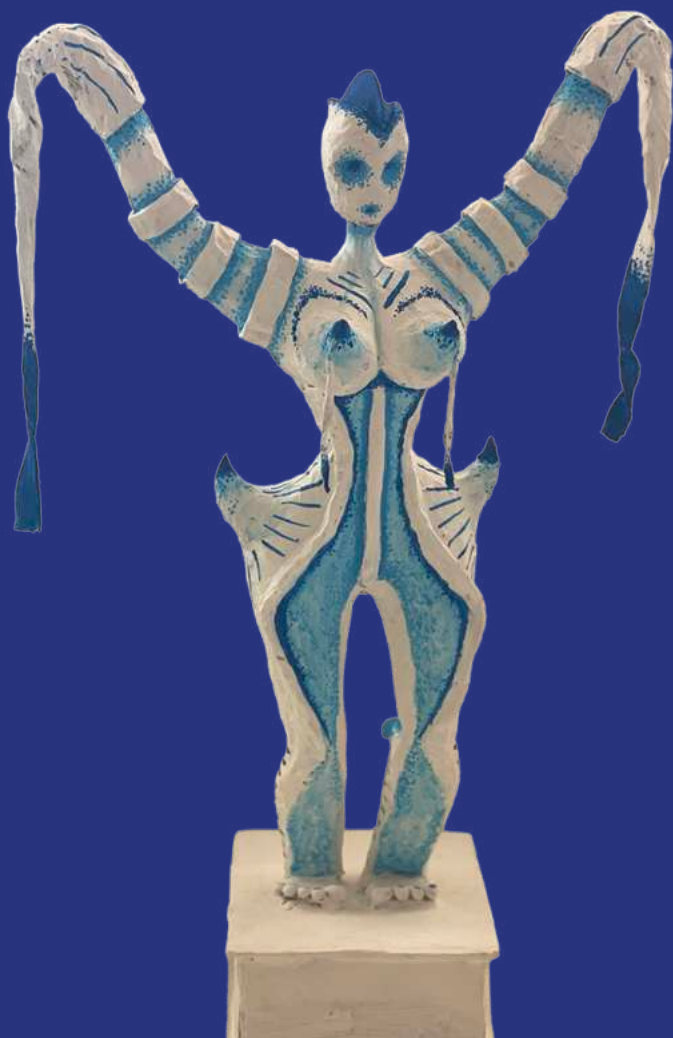




GYMNASE DE BEAULIEU 2026-2027

Version du 5 août 2026

GYMNASE DE BEAULIEU

École de Maturité

École de Culture Générale

École de Commerce

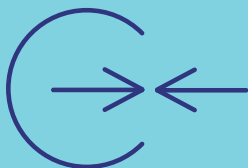
Bâtiment principal
Rue du Maupas 50
case postale
1000 Lausanne 18

Bâtiment de Fréminet
Av. Collonges 2
1004 Lausanne

Téléphone : 021 557 96 00
e-mail : gymnase.beaulieu@vd.ch
site : www.gymnasedebeaulieu.ch

Suivez les comptes Instagram du
Gymnase de Beaulieu :

[@gymnasedebeaulieu](#)
[@bibliogybeaulieu](#)
[@gymnase_beaulieu_comite](#)



SOMMAIRE

1	Direction Administration Services	p.01
2	Etudier à Beaulieu	p.07
3	Enseignantes Enseignants Matières enseignées	p.15
4	Chef-fe-s de file Maîtrises de classe	p.19
5	Accès Bâtiments Salles	p.23
6	Calendrier de l'année 26/27	p.27
7	Horaire journalier	p.29
8	Finances	p.31
9	Règlement	p.33

1 Direction Administration Services

Direction

	Sabrina De Vito-Bolla Bureau 108 Bâtiment principal	Directrice
--	--	------------

Conseil de direction

	Carole Bonardi Bureau F-006 Bâtiment de Fréminet Suivi des élèves de 2E, 3E, 4E et de 1M	Doyenne
--	--	---------

	Anne-Cécile Coupas Bureau 105 Bâtiment principal Suivi des élèves de 2M	Doyenne
---	---	---------

	Marie-Claude Guerry Bureau F-202 Bâtiment de Fréminet Suivi des élèves de 1MS et 2MS, de 2C et de 3C	Doyenne
---	---	---------

	Emmanuel Roland Bureau 106 Bâtiment principal Suivi des élèves de 3M	Doyen
--	--	-------

	Damien Vocanson Bureau 005-B Bâtiment principal Suivi des élèves de 1C et de 4MS	Doyen
--	--	-------

La Directrice et les Doyen-ne-s reçoivent sur rendez-vous.

Secrétariat



Talita Nigro
Bâtiment de Fréminet, bureau F-007



Natacha Teran Bravo
Bâtiment de Fréminet, bureau F-007



Audrey Regragui
Bâtiment principal, bureau 107



Colette Revaz
Bâtiment principal, bureau 107



Catherine Schabacker
Bâtiment principal, bureau 107

1 | Secrétariat

Les secrétariats sont ouverts du lundi au vendredi, de 7h45 à 12h00 et de 13h15 à 16h15. Les élèves sont priés de passer pendant les pauses.

Une permanence en présentiel est assurée jusqu'à 17h00, les mardis au bâtiment principal et les jeudis à Fréminet.

Une permanence téléphonique est assurée de 7h45 à 11h00 ainsi que de 13h15 à 16h15.

Le secrétariat ne transmet pas de messages aux élèves (appels urgents des parents réservés).

Services

Conciergerie		Michel Veyre 079 255 71 79		François Genna 079 593 94 33
		Concierge		Concierge adj.
Cafétéria		Yann Mayeux 021 647 66 97		
		Cafétéria		
MAV / Informatique		Matteo Pluchinotta 076 615 59 53 Bureau F-314		Fabio Moriggia 079 517 00 70 Bureau F-314
		MAV		MAV
		Joël Terraz helpdesk.gybea@eduvaud.ch Bureau F-111		Laurent Michel laurent.michel@eduvaud.ch
		Informatique		Site web
Ressources académiques		Kathrin Stadler Comte kathrin.stadler@eduvaud.ch		Cindy Etienne Bâtiment principal, 5e étage
		Maturité bilingues Echanges linguistiques		Bibliothèque
		Marie-Claude Guerry marie-claude.guerry@eduvaud.ch Bureau F-202		Bernard Halter bernard.halter@eduvaud.ch
		Sportifs-ves - Artistes		Mentorat



1|2 Conciergerie

Les bâtiments sont ouverts du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h00 ; ils sont fermés le samedi et le dimanche.

Contacts :

Concierge : 079 255 71 79

Concierge adjoint : 079 593 94 33

1|3 Cafétéria

La cafétéria se trouve dans le bâtiment principal. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 15h00.

Les élèves peuvent pique-niquer dans les espaces réservés à cet effet à la cafétéria. On utilise alors ses propres couverts. Les repas et collations préparés à la maison sont acceptés, des micro-ondes sont disponibles dans le bâtiment de Fréminet et celui du Maupas.

Les repas vendus et préparés à l'extérieur du bâtiment sont interdits. Les usagers et usagères de la cafétéria débarrassent les tables et veillent de manière générale au maintien de la propreté des lieux.

L'exploitation de la cafétéria est confiée à un gérant et fait l'objet d'une convention entre le DEF et Eldora.

Toute consommation d'alcool y est interdite.

En dehors des heures de service des repas, ces locaux sont à disposition des élèves pour y travailler (sauf lors des nettoyages).



2 | Etudier à Beaulieu

211 Bibliothèque

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte aux élèves, aux enseignant·e·s et au personnel de l'établissement. Elle propose un service de prêt, des places de travail, une salle de séminaire, un coin presse et un espace informatique.

On peut y consulter ou emprunter de nombreuses ressources: ouvrages de référence, documentaires, revues et quotidiens, romans, bandes dessinées, mangas et anciens travaux d'élèves. Les bibliothécaires sont à disposition pour accueillir et conseiller les usager·ère·s.

Savoir-vivre

La bibliothèque est un lieu d'études: le calme est demandé et les téléphones doivent rester silencieux. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées.

Carte de bibliothèque de prêt

La carte de bibliothèque de prêt est gratuite au guichet sur présentation d'une pièce d'identité ou de légitimation. Elle permet d'emprunter jusqu'à 30 documents et donne accès au réseau vaudois des bibliothèques, Renouvaud. Durée de prêt: 28 jours pour les livres, 14 jours pour les revues. Les prêts peuvent être prolongés jusqu'à 3 fois si les documents ne sont pas réservés.

Catalogue et ressources numériques

Les documents sont répertoriés dans le catalogue Renouvaud, accessible via la page Internet de la bibliothèque du gymnase. Plusieurs ressources numériques y sont également disponibles.

Espace informatique

La bibliothèque dispose de 12 postes informatiques et d'une imprimante.

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi: 08h00-17h00

Mercredi et vendredi: 08h00-11h45

Fermé le week-end, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Contact:

Cindy Etienne

bibliotheque.gybea@eduvaud.ch

021 557 95 86

Bâtiment principal, 5e étage

212 Le Comité des élève du gymnase

Composition

Il est composé d'élèves en charge de projets. Au début de l'année scolaire, le comité élit un président et un vice-président parmi les élèves.

Rôle du Comité

Le Comité des élèves propose et organise au cours de l'année scolaire divers événements et projets qui animent la vie du gymnase. Dans ce cadre, le Comité des élèves collabore avec l'Assemblée des déléguées et délégués.

Participation au Comité

Après une brève présentation du comité au début de l'année scolaire, tout élève peut, dans les deux semaines suivantes, prendre contact avec le/la président·e du Comité pour faire acte de candidature. Celui-ci s'engage, d'une part, à œuvrer activement à la réalisation d'un projet en collaboration avec les autres personnes engagées dans l'événement et, d'autre part, à rester membre du Comité en pincipe pour une durée minimale de 2 années.

Fonctionnement du Comité

Le Comité se réunit régulièrement au cours de l'année pour faire part de l'avancée des projets, ainsi que pour aborder d'autres questions relatives à la vie au sein de l'établissement (sugestion et analyse de faisabilité de nouveaux projets par exemple).

2|3 Cours facultatifs

Au début de chaque année scolaire, des cours facultatifs sont proposés aux élèves. Ces cours ont lieu les mardis et jeudis de 11h50 à 13h25.

Les premières rencontres se dérouleront le mardi 25 et le jeudi 27 août 2026.

Les élèves auront l'occasion de découvrir différents domaines, tels que la photographie, l'improvisation théâtrale, la musique, entre autres. Il s'agit pour eux et elles une opportunité d'explorer de nouveaux horizons et de développer leurs intérêts personnels.

Les inscriptions seront ouvertes dès le mardi 25 août et se feront via le compte Hermès de l'élève. Seuls les cours réunissant au minimum dix inscriptions pourront être organisés.

L'inscription à un cours facultatif est libre. Toutefois, tout élève inscrit s'engage à le suivre régulièrement jusqu'à son terme (6 mois ou 1 année). Les absences sont contrôlées; toute absence à un cours facultatif doit être excusée selon les mêmes modalités que pour les cours obligatoires.

2|4 Chœur des gymnases

L'Ecole offre la possibilité aux élèves intéressé-e-s de faire partie du chœur des gymnases. Des répétitions auront lieu à Beaulieu.

2|5 Semaine spéciale

Durant la semaine qui précède les vacances de Pâques, le gymnase organise une semaine spéciale, avec un horaire modifié.

Pour les élèves de 1re et 2e années, différentes activités sont organisées.

Les élèves de 3e participent, en principe, à leur voyage d'étude.

2|6 Association des ancien-ne-s élèves

Vos années d'études au Gymnase de Beaulieu, qu'elles soient en cours ou déjà terminées, vous permettent de développer votre savoir, votre sens critique, votre personnalité et bien d'autres compétences encore.

Etudier à Beaulieu, c'est aussi créer des liens fort avec ses camarades. Que vous soyez encore élèves ou ancien-ne étudiant-e, ces liens méritent d'être entretenus. L'Association des Elèves Diplômés du Gymnase de Beaulieu (AED) vous offre justement l'opportunité de rester en contact, d'échanger et de vous retrouver.

Cette association qui existe depuis 1912, propose de nombreuses activités et s'adresse autant aux élèves actuellement au gymnase qu'aux ancien-ne-s élèves. N'attendez pas pour rejoindre la communauté de Beaulieu: <https://www.alumni-beaulieu.ch/>.

Accompagnement pédagogique

2|7 Cours de soutien

Les soutiens scolaires - ou permanences - ont lieu les mardis et les jeudis en milieu de journée selon l'horaire indiqué, ils commenceront le 25 ou 27 août 2026. Les enseignant-e-s peuvent conseiller aux élèves de s'y rendre en fonction de leurs observations.

Allemand	Mardi de 12h40 à 13h25
Anglais	Mardi de 11h50 à 13h25
Français	Jeudi de 11h50 à 13h25
Italien	Jeudi de 11h50 à 12h35
Mathématiques	Mardi de 11h50 à 13h25
Economie et droit	Mardi de 11h50 à 13h25
Chimie	Mardi de 11h50 à 12h35
Physique	Mardi de 12h40 à 13h25

2|8 Mixed Méthodes d'Apprentissage (MMA)

Ce cours s'adresse à tout-e élève qui en ressent le besoin et qui souhaite un soutien dans ses apprentissages et/ou son rapport aux études. Il se divise en trois modules distincts. Le premier d'entre eux porte sur les méthodes et stratégies d'apprentissage et aura lieu en début de chaque semestre. Le deuxième se consacre exclusivement à la problématique de la gestion du stress et a lieu vers la fin du premier semestre. Enfin, un dernier module est proposé au printemps aux élèves de 3ème et 4ème année afin de leur apporter une aide à la préparation aux examens.

Module «MMA classique» (A. Calado) :
du 01.09.26 au 08.10.26 et du 26.01.27 au 09.03.27

Ce premier module est adressé à celles et ceux qui souhaitent apprendre à apprendre de manière plus efficace et autonome ou renforcer leur motivation et persévérance dans les études.

Concrètement, on y aborde des thématiques telles que l'attention et la concentration, les techniques de mémorisation, la prise de notes, la gestion du temps, la planification et l'organisation, la résolution de problèmes, le résumé, la motivation, la gestion du stress, ... en partant des acquis et des pratiques de chacun-e.

Module «Gestion du stress» (L. Pfulg) :
du 27.10.26 au 08.12.26

Après une partie théorique (qu'est-ce que le stress, quelles sont les réactions potentielles), nous explorerons dans une seconde partie diverses pistes concrètes pour soutenir les élèves dans leur gestion individuelle du stress.

Module «Préparation aux examens» (A. Calado) :
du 16.03.27 au 11.05.27

Lors de ce dernier module, les élèves auront l'occasion de travailler sur leurs stratégies d'apprentissage et leur organisation afin de préparer au mieux leurs révisions en vue des examens de fin d'année. Une partie du cours sera notamment dédiée à la planification et à la gestion des révisions.

Modalités :
L'élève s'inscrit à l'un des modules proposés durant l'année.
Chaque module dure 6 semaines à raison de 2 périodes par semaine.
Mardi de 11h50 à 12h35
Jeudi de 12h40 à 13h25
Salle 306

Contacts :
Ana Calado et Laurent Pfulg
ana.calado@eduvaud.ch
laurent.pfulg@eduvaud.ch
Bureau F-302 (bâtiment de Fréminet, 3e étage)

2|9 Mesures d'accompagnement des désavantages (MCD)

Conformément à l'art. 8 al. 2 et 4 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 de la Confédération suisse et à la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), l'élève qui présente un trouble ou un handicap qui le désavantage par rapport aux autres élèves qui suivent le même cursus gymnasial a également droit à des mesures de compensation des désavantages.

Ainsi, durant la formation gymnasiale, comme lors des examens finals, ces MCD se concrétisent par des aménagements formels des conditions d'apprentissage et/ou de l'évaluation, sans pour autant modifier ni les objectifs, ni les barèmes.

Afin de pouvoir obtenir des MCD, l'élève doit prendre contact avec Laurent Pfulg, référent des MCD au sein du Gymnase de Beaulieu. Il lui sera demandé de fournir un document médical officiel récent attestant de son handicap/trouble. Ce n'est que sur cette base qu'une évaluation des besoins spécifiques pourra être effectuée dans le but de déterminer les mesures qui pourront être octroyées.

Contact :
Laurent Pfulg
laurent.pfulg@eduvaud.ch
Bureau F-302 (bâtiment de Fréminet, 3e étage)

2|10 Mentorat

Le mentorat est un projet de coaching des étudiant·e·s par les pair·e·s.

Les élèves de 1re et de 2ème année en difficulté et souhaitant progresser dans une discipline particulière peuvent avoir recours à un·e

mentor (élève de 3ème année du gymnase) pour au moins 4 séances de 45 minutes, re-conductibles. Il s'agit de cours particuliers et individuels. Le ou la mentor est rétribué·e par l'élève demandant de l'aide. Le gymnase soutient le projet en garantissant les compétences des mentors.

Les conditions générales du projet mentorat et les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site du gymnase.

Les élèves demandant de l'aide et les mentors intéressé·e·s peuvent s'annoncer dès la rentrée et tout au long de l'année scolaire aux responsables du mentorat,

Contact :
Mme Urfer Chassot
(raphaelle.urfer@eduvaud.ch)
M. Halter
(bernard.halter@eduvaud.ch).

2|11 L'Etude

L'Etude a lieu les lundis en salle 002 et les jeudis en salle 003 de 16h00 à 17h45 en salle 002.

Les élèves y disposent d'une place de travail calme, propice à la concentration et au travail personnel afin de bénéficier d'un environnement studieux.

L'encadrement est assuré par un·e enseignant·e, qui veille au bon déroulement de la séance et accompagne les élèves dans leur travail.

Réseau de soutien

2|12 Service de santé

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les jeunes et leur famille. L'équipe infirmière propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisé-e-s en santé communautaire, les infirmières et infirmiers scolaires offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des jeunes dans une visée inclusive.

- Offre des soins (conseil, expertise, accompagnement, soutien, orientation, ...) dans les domaines en lien avec le bien-être des enfants et des jeunes;
- Développe un partenariat étroit avec les familles et/ou les représentants légaux selon les situations;
- Collabore avec les différents acteurs internes et externes à l'établissement pour créer un environnement favorable aux apprentissages;
- Propose des interventions dans des situations individuelles diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques, ...) et dans des expériences de santé spécifiques (maladie chroniques, handicap, ...);
- Propose des interventions favorisant l'inclusion et la protection des enfants et des jeunes en tenant compte de la diversité (multi-culturalité, orientation sexuelle, identité de genre, ...);
- Intervient selon un plan d'activité défini (entretiens avec les familles, animations en classe, vaccinations, ...) ou libre;
- Soutient les services de santé lors d'épidémies, de pandémies ou de catastrophe.

Heures d'ouverture :

Sans rendez-vous du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00

(Il est possible de venir en dehors de cet horaire mais uniquement sur rendez-vous)

Contacts :

Florian Bovay et Esther Montpetit
servicesante.gybeaulieu@avasad.ch
021 340 75 79

079 159 09 42

Bureau 006-B (rez-de-chaussée du bâtiment principal)

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité PSPS (Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire).

Pour en savoir plus : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/>.

2|13 Service de Psychologie scolaire

Le service de psychologie scolaire propose un accompagnement psychologique pour différentes difficultés vécues dans le cadre scolaire:

- Affectives ou émotionnelles : anxiété, stress, tristesse, colère, confiance en soi;
- Relationnelles ou comportementales : isolement, conflits familiaux, difficultés d'intégration au gymnase ou dans la classe;
- Cognitives : difficultés de concentration, d'attention, de mémoire;

La psychologue scolaire effectue une évaluation de la demande, cherche à mobiliser les ressources personnelles de l'élève et propose un suivi si nécessaire. Elle peut aussi réorienter les élèves vers des soutiens plus spécifiques tant à l'interne du gymnase qu'à l'extérieur.

Elle est également à disposition des parents et des enseignant·es qui s'interrogent sur des situations problématiques en lien avec un·e élève.

La psychologue reçoit sur rendez-vous (par téléphone ou par email) pour des entretiens individuels ou de famille qui ont lieu dans la confidentialité.

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 08h00 à 16h00

Bureau F-113 (bâtiment de Fréminet, 1er étage)

Contact :

Oriane Cornut

oriane.cornut@vd.ch

079 486 06 62

2|14 Aumônerie

L'aumônerie est un lieu ouvert à toutes et tous, offrant un espace d'écoute bienveillante, de dialogue et de réflexion, dans le respect des convictions de chacun·e. Que ce soit pour un échange individuel ou une rencontre en groupe, elle permet d'explorer des questions liées à la spiritualité, aux défis de la vie et au vivre-ensemble, en toute confidentialité.

L'aumônerie est à disposition des élèves, des enseignants-es et membres du personnel pour:

- Un accompagnement personnalisé face aux défis de la vie (recherche de sens, questionnements personnels, deuil, souffrance, ...);
- Des temps d'échange et de réflexion sur l'identité, le respect, les questions de société et spirituelles;
- Des initiatives favorisant le bien-être et la diversité, à travers des événements, des projets et des interventions pédagogiques.

L'aumônerie est un espace où chacun·e peut s'exprimer librement, être écouté·e et partager, dans un esprit d'ouverture et de respect.

Contact :

Elisa Blanco

Bureau F-302 (bâtiment de Fréminet, 3e étage)

Plusieurs activités seront proposées en cours d'année

2|15 Accompagnement social

Les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales proposent un accompagnement, du soutien, du conseil ainsi qu'un espace d'écoute aux élèves. Ils les aident à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- Soutien dans les démarches socio-administratives : questions financières, de permis de séjour, de logement, d'assurances sociales ou de problématiques juridiques;
- Recherche de solutions et la valorisation des ressources : relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire;
- Accompagnement vers les partenaires.

Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les partenaires externes et les familles.

Une intervention s'effectue avec l'accord de l'élève. La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

Les élèves sont accueillis sur rendez-vous.

Bureau F-114 (bâtiment de Fréminet, 1er étage)

2|16 Médiation

Le Gymnase de Beaulieu offre un service de médiation avec trois médiatrices et médiateurs scolaires. La médiation se tient à disposition des élèves qui rencontrent des difficultés personnelles (vie familiale, problèmes relationnels, conflits à l'école, etc.) ou qui désirent parler avec une personne neutre, en toute confidentialité.

Les élèves prennent contact directement avec la médiation aux adresses suivantes:

Contacts :

anne-laure.pella@eduvaud.ch

michael.braun@eduvaud.ch

jean-luc.moulet@eduvaud.ch

Bureau 006-C (rez-de-chaussée du bâtiment principal)

2|17 Orientation

Le service de conseil en orientation au sein du gymnase est à votre disposition pour vous soutenir et vous accompagner dans l'élaboration d'un projet de formation en accord avec vos intérêts et valeurs. Par ailleurs, nous sommes également disponibles pour comprendre et trouver des solutions qui tiennent compte de vos besoins, par exemple si vous rencontrez des obstacles durant votre parcours gymnasial. Nos entretiens sont confidentiels. Ils permettent de clarifier votre situation et d'imaginer des pistes pour le futur.

Nous proposons aussi parfois des tests psychotechniques ainsi que des questionnaires dans nos suivis.

Des informations et des documents se trouvent au Centre d'information sur les études et les professions (CIEP). Celui-ci se trouve à la Rue

de la Borde 3D à Lausanne. Il est ouvert au public du mardi au vendredi pendant l'après-midi.

On trouve également des informations sur les écoles, les formations et les professions sous les liens suivants: www.vd.ch/orientation ainsi que www.vd.ch/gymnase

Contacts:

Isaline Pralong et Virginie Siegenthaler

isaline.pralong@vd.ch

virginie.siegenthaler@vd.ch

Bureau F-102 (bâtiment de Fréminet, 1er étage)

Récapitulatif bureaux des Services

Bâtiment principal	Fréminet
Bibliothèque 5e étage	MAV F-314
Médiation 006C	Mesures d'aménagement F-302
Service de santé (infirmerie) 006B	PSPS F-302
	Aumônerie F-302
	Mentorat F-213
	Sportifs-ves et artistes F-202
	Accompagnement social F-114
	Service de psychologie F-113
	Informatique F-111
	Orientation F-102

3 | Enseignantes, Enseignants, Matières enseignées

ALBANESE Antonio
ANTOINE Sébastien
ARREGUIT Mayte
BARGE-MESCHENMOSER Elisabeth
BAUMGARTNER Aline

BECKER Emmanuelle
BELKHIRIA Sahbi
BILLET Emma
BIZZOZERO Célia
BONARDI Carole
BORSERINI Roberto
BRAUN Michaël
BRESILEY Sabine
CALADO Ana
CAMPA Frédy
CAPEL Marie Selina
CARRARA Michel
CASINI Laurent
CASSOLI Olivier
CAVEDON Sandrine
CHARDONNENS PFULG Isabelle
CHIEU-CORONA Sok Lang
CHOLLY Stanley
CHRISTE Noël
COUPAS Anne-Cécile
CURCHOD David
DANG Virginie
DÄTWYLER Myriam
DEL DON Giorgia
DEL DON Muriel
DELESSERT Florian
DESARZENS Bastian
DESPONT Isabelle
DI GIANDOMENICO Carlo
DI SILVESTRO Silvio
DOMON MATTHEY-JUNOD Laurence
DUBAIL Geoffrey
EMERY Florian
ESHGHI Shayegan
FAUCHERRE Jérôme
FAVRE PRALONG Isabelle
FEROLLES Alba

Français / Histoire de l'art
Mathématiques
Biologie
Histoire
Ethique et cultures religieuses /
Histoire et sciences des religions
Education physique
Chimie
Mathématiques
Sciences économiques
Sciences économiques
Education physique
Philosophie
Allemand
Psychologie
Education physique
Français
Chimie
Biologie
Anglais
Géographie
Sciences économiques
Sciences économiques
Sciences économiques
Français
Chimie
Arts visuels
Français
Allemand
Italien
Italien
Anglais / Français
Mathématiques
Anglais
Sciences économiques
Informatique / Bureautique
Français / Histoire
Education physique
Français
Sciences économiques
Biologie
Français / Musique
Sciences économiques

FERREIRA Tiziana	Italien / Psychologie
FLACHAT Ludovick	Psychologie
GACHOUD Julie	Anglais / Français
GAILLARD Ivan	Musique
GENESTIER Nathanaël	Mathématiques
GIAN Silvia	Italien
GIANINAZZI FALCY Monique	Anglais
GIGASE Marc	Histoire
GONZALEZ Francisco Javier	Mathématiques
GONZALEZ Valérie	Espagnol / Allemand
GROZEMA Aurélie	Allemand
GUERRY Marie-Claude	Anglais / Psychologie
GUEX Annette	Anglais / Histoire de l'art
GYGAX Jérôme	Histoire / Culture antique
HALTER Bernard	Mathématiques
HAUERT Muriel	Histoire
HERNANDEZ Lisa	Espagnol / Musique
HILTY Delphine	Français
HONRADO Loïde	Français
HOOGWOUD Julie	
HOULMANN Mylène	Anglais
ISHIKAWA-WENGER Isabelle	Histoire
JACCARD Hugues	Anglais
JACCOUD Laurent	Chimie
JACOT Jean-Paul	Education physique
KELLER Silvan	Philosophie
KELLER Vincent	Education physique
KÖHLER Nora	Informatique
KOUVANDJIEVA Eva	Allemand / Histoire
KRÜGER Olivier	Histoire de l'art / Philosophie
LAKEHAL Nacim	Mathématiques / Physique
LAURENT Maxime	Mathématiques
LAVANCHY Eric	Français
LERCH Philippe	Français
LEROY-BEAULIEU Benjamin	Physique
LEUENBERGER Thibault	Informatique / Mathématiques
LOPES Alexandre	Français
MAENDLY Philippe	Bureautique / Informatique
MALVAL-BRUCE Laura	Géographie
MANCUSO Grégoire	Anglais
MARILLER Anick	
MARTIGNETTI Sabrina	Anglais
MATHEY Lorraine	Sciences économiques
MAZREKU Arbelinda	Français / Philosophie
MERCIER ZUBER Annie	
MESSERLI Chantal	Biologie
MICHEL Laurent	Physique
MISCHLER Maurice	Informatique / Physique
MONNIER Alexandra	Mathématiques
MORIGGIA Fabio	
MOULLET Jean-Luc	Français
	Biologie
	Allemand / Français

MÜLLER Anne		Anglais / Education physique
NOGUEIRA Sarah		Arts visuels
PALLA Eleni		Informatique / Bureautique
PECOUD Benjamin		Allemand
PELLA Anne-Laure		Allemand
PERNAS José-Daniel	Anglais	Géographie / Histoire
PERROUD Virginie		Mathématiques
PETIT Etienne		Allemand
PFAMMATTER TAVEL Andrea		Psychologie / Philosophie
PFULG Laurent		Chimie
PHARISA Lionel		Anglais
PICARD Alisa		Biologie / Chimie
PILLOUD Jérôme		Italien
PIRRELLO Chiara		Physique
PITTET Philippe		Biologie
PLUCHINOTTA Matteo		Histoire / Sociologie / Philosophie
POCHON Pierre		Chimie
REDON Sophie		Français / Philosophie
RICKENBACHER Bertrand		Français
RIME Alexis	Physique	
ROLAND Emmanuel	Mathématiques	
ROSSIER ROTH Nicole		Biologie
RYFFEL Karine		Allemand
SCHMID Béatrice		Arts visuels
SCHREUDER Peter		Biologie / Physique
SEPPEY Dominique		Allemand
STADLER COMTE Kathrin		Français
STEINER Charlotte		Français
STEUDLER Iraclite		Mathématiques / Physique
STROHMEYER Thomas		Mathématiques
STUDER Arnaud		Education physique
SUARD Chris		Informatique / Bureautique
SÜRMELY Lucas		Informatique
TERRAZ Joël		Chimie
TETREAUULT Nicolas		Géographie / Biologie
THIEBAUD Camille		Anglais
THOM Julien		Allemand
TOBLER Sven		Physique
TRAVERSI Floriano	Chimie	Sciences économiques
TROVATO Véronique		Mathématiques
TRUSCELLO Fabio		Physique
URFER CHASSOT Raphaëlle		Arts visuels
VALZINO Gérard		Français / Histoire de l'art
VEILLON Luisa		Biologie
VERREY Coralie	Histoire	
VINCIGUERRA Patrizia	Histoire	
VOCANSON Damien		Allemand
VOCANSON MANZI Stéphanie		Sciences économiques
VOEGELI MAILLARD Enrica		
VOGEL Romaine	Géographie	
VUARIDEL Marceline		

WALTHER Anne-Sophie
WELSCHER Claude

WIRTHNER-BETTEX Thomas
WISER Antonin
WOLFF Nicholas
YERSIN Alexandre

Anglais
Français / Philosophie
Histoire et sciences des religions
Ethique et cultures religieuses
Sciences économiques
Français / Philosophie
Informatique
Mathématiques / Physique

4 | Chef·fe·s de files Maîtrises de classe

Chef·fe·s de files

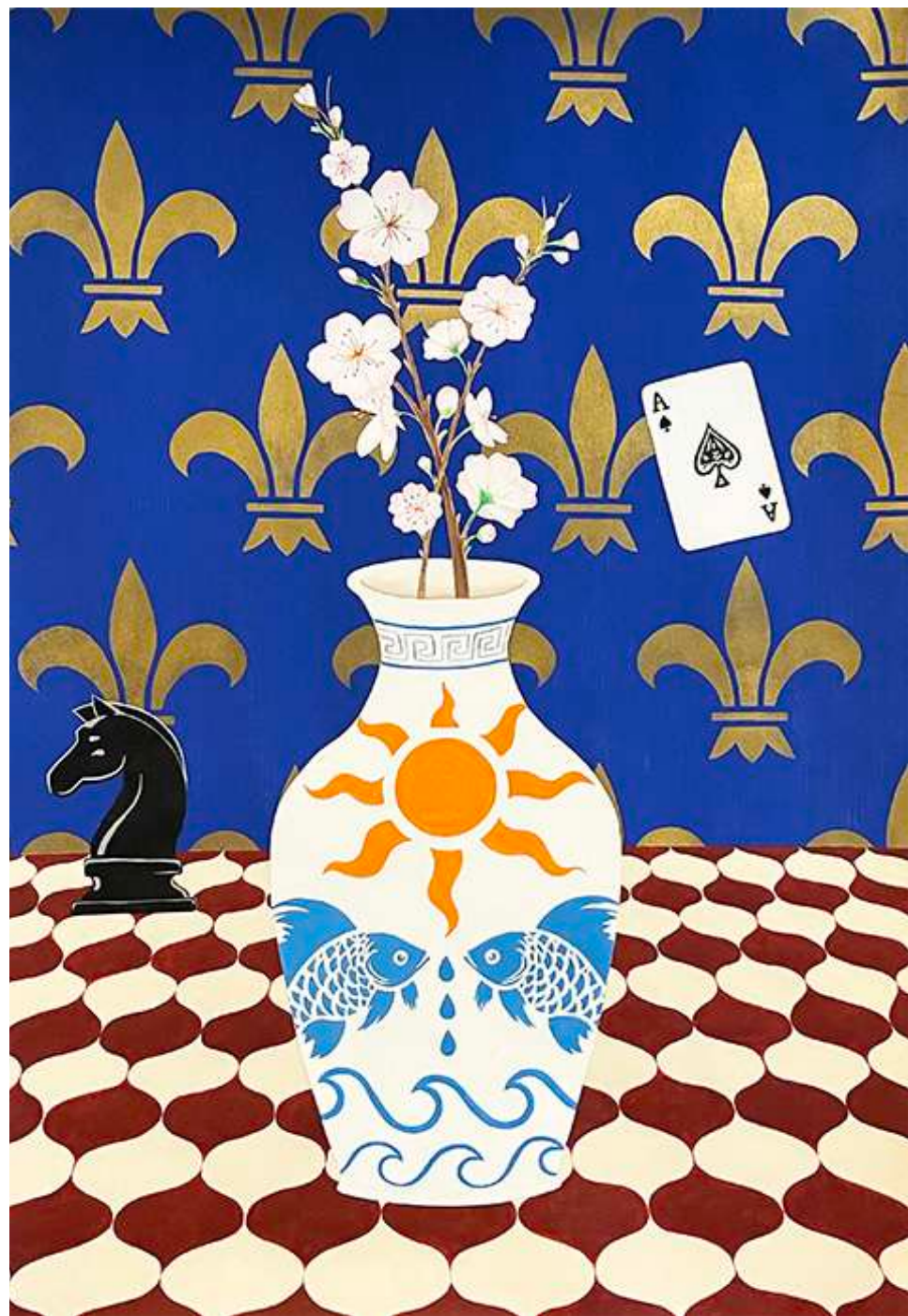
Allemand	Jean-Luc MOULLET
Anglais	Julie HOOGEWOUD
Arts visuels	David CURCHOD
Biologie	Fabio MORIGGIA
Chimie	Michel CARRARA / Hugues JACCARD
Education physique, sports	Geoffrey DUBAIL
Espagnol	Valérie GONZALEZ
Français	Marie Selina CAPEL / Thibault LEUENBERGER
Géographie	Philippe MAENDLY
Histoire	Muriel HAUERT
Histoire de l'art	Coralie VERREY
Histoire et sciences des religions	Claude WELSCHER
Informatique et bureautique	Vincent KELLER
Italien	Silvia GIAN
Mathématiques	N. GENESTIER / R. URFER CHASSOT
Musique	Ivan GAILLARD
Philosophie	Eva KOUVANDJIEVA
Physique	Alexandre YERSIN
Psychologie	Ana CALADO
Sciences économiques	Sabrina MARTIGNETTI
Sociologie	Pierre POCHON

Maîtrises de classe

1 C1	Charlotte STEINER
1 C2	Bastian DESARZENS
1 C3	Virginie PERROUD
1 C4	Julie HOOGEWOUD
1 M01	Nora KÖHLER
1 M02	Maurice MISCHLER
1 M03	Annie MERCIER ZUBER
1 M04	Emmanuel ROLAND
1 M05	Philippe PITTET
1 M06	José-Daniel PERNAS
1 M07	Julien THOM
1 M08	Aurélie GROZEMA
1 M09	Antonio ALBANESE
1 M10	Eric LAVANCHY
1M11	Benjamin LEROY-BEAULIEU
1 MS1	Anick MARILLER
1 MS2	Julie GACHOUD
1 MS3	Laurence DOMON MATTHEY-JUNOD
2 CCI1	Coralie VERREY
2 CPE1	Anne-Laure PELLA
2 CSA1	Muriel HAUERT
2 CSA2	Elisabeth BARGE-MESCHENMOSER
2 E1	Sok Lang CHIEU-CORONA
2 E2	Célia BIZZAZERO
2 E3	Thibault LEUENBERGER
2 M01	Fabio MORIGGIA
2 M02	Patrizia VINCIGUERRA
2 M03	Matteo PLUCHINOTTA
2 M04	Dominique SEPPEY
2 M05	Thomas STROHMEYER
2 M06	Noël CHRISTE
2 M07	Arnaud STUDER
2 M08	Alexandre YERSIN
2 M09	Annette GUEX
2 M10	Anne-Sophie WALTHER
2 M11	Emma BILLET
2 MS1	Laura MALVAL-BRUCE
2 MS2	Alisa PICARD

3 CCI1	Anne MÜLLER
3 CPE1	Camille THIEBAUD
3 CSA1	Maxime LAURENT
3 CSA2	Lionel PHARISA
3 E2	Fabio TRUSCELLO
3 E3	Stanley CHOLLY
3 M01	Bertrand RICKENBACHER
3 M02	Béatrice SCHMID
3 M03	Karine RYFFEL
3 M04	Jérôme FAUCHERRE
3 M05	Stéphanie VOCANSON MANZI
3 M06	Nacim LAKEHAL
3 M07	Marie Selina CAPEL
3 M08	Antonin WISER
3 M09	Kathrin STADLER COMTE
3 M10	Monique GIANINAZZI FALCY
3 M11	Delphine HILTY
3 M12	Isabelle ISHIKAWA-WENGER
3 M13	Raphaëlle URFER CHASSOT
4 MSOP1	Myriam DÄTWYLER
4 MSOP2	Laurent MICHEL





5

Plan d'accès Bâtiments Salles

5|1 Salles de classe

Les tables de classe doivent être débarrassées pour les périodes où d'autres groupes utilisent la salle, ainsi qu'à la fin des cours de chaque journée.

Aucune forme de nourriture ou de boisson n'est consommée en classe.

Après leurs cours, les élèves peuvent rester à l'école. Ils se rendent alors soit à l'étude, les lundis et les jeudis en salle 002 de 16h15 à 17h45, soit à la bibliothèque, à la cafétéria ou dans les espaces de travail conviviaux mis à disposition au premier étage du bâtiment de Fréminet.

5|2 Activités sportives

Les chaussures de sport (semelles blanches) sont obligatoires. Des casiers sont à disposition pour déposer les objets de valeur. Le gymnase décline toute responsabilité en cas de vol.

Lorsqu'une activité sportive a lieu en dehors des salles de sport du gymnase, les élèves se conforment aux directives spécifiques données par les maître-sse-s d'éducation physique; ils se rendent sur le lieu de rendez-vous par leurs propres moyens (marche, bus, etc.).

Pour d'autres informations, les élèves contactent leur maître-sse d'éducation physique.

5|3 Salles d'informatique

Les locaux et l'équipement informatiques sont réservés aux enseignant-e-s et aux élèves du Gymnase de Beaulieu et sont placés sous leur sauvegarde. Les instructions techniques affichées dans les locaux, ainsi que la charte

informatique doivent être scrupuleusement respectées. Les élèves disposent d'un crédit de 100 impressions (150 pour les élèves de 3e maturité). Une fois ce crédit épuisé, le compte peut être rechargé, le paiement pouvant s'effectuer par Twint ou en espèces.

Lorsque les ordinateurs sont à disposition, les élèves peuvent les utiliser uniquement à des fins pédagogiques.

5|4 Affichage

Toute communication ou annonce affichée ou distribuée dans l'établissement est soumise à l'autorisation de la directrice. La zone d'affichage libre fait l'objet de règles particulières.

5|5 Place de parc

Les élèves prendront soin de garer leur vélo, scooter ou moto sur les places qui leur sont réservées. Les deux-roues mal parqués seront déplacés aux frais de leur propriétaire.

5|6 Casiers individuels

Au début de l'année scolaire, un casier numéroté est attribué à chaque élève. Il incombe à l'élève de fournir le cadenas nécessaire à sa fermeture. Aucun autre moyen de prévention de vol n'étant disponible, chaque élève doit obligatoirement fermer son casier.

Les élèves l'utilisent pour y ranger leurs effets personnels. Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans une salle de classe sans surveillance. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable des vols qui pourraient s'y commettre.

Le dernier jour des cours avant les vacances d'été (ou au moment de son départ si une personne quitte l'établissement en cours d'année), l'élève doit vider son casier et le laisser ouvert. Le cas échéant les casiers seront ensuite vidés et leur contenu jeté.

Faire couper son cadenas est un service payant au tarif de CHF 5.-.

Bâtiment principal (B)

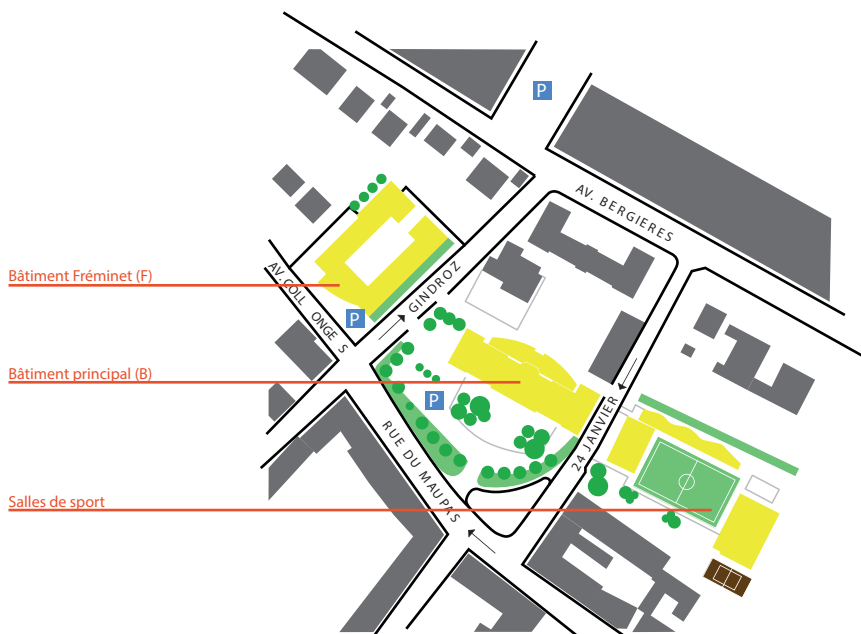
Gymnase de Beaulieu
Rue du Maupas 50
1004 Lausanne

Bus numéro 2 et 21, arrêt Beaulieu

Bâtiment Fréminet (F)

Accès depuis l'Avenue Collonges
Avenue des Collonges 2
1004 Lausanne

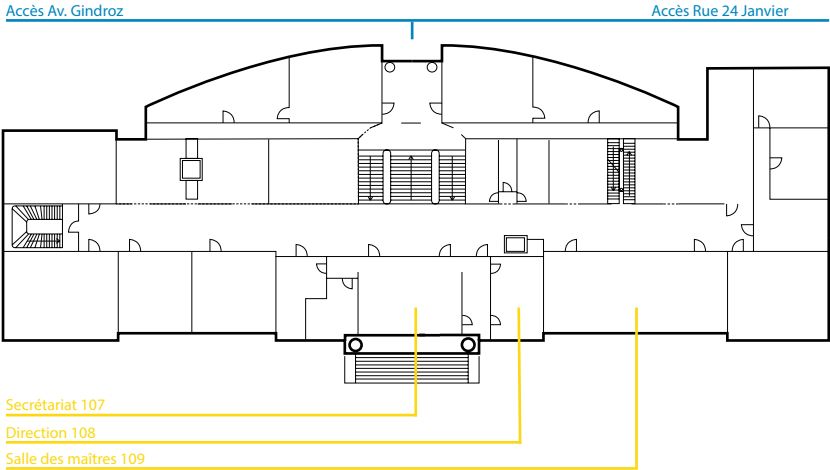
Bus numéro 4, arrêt Gymnase de Beaulieu



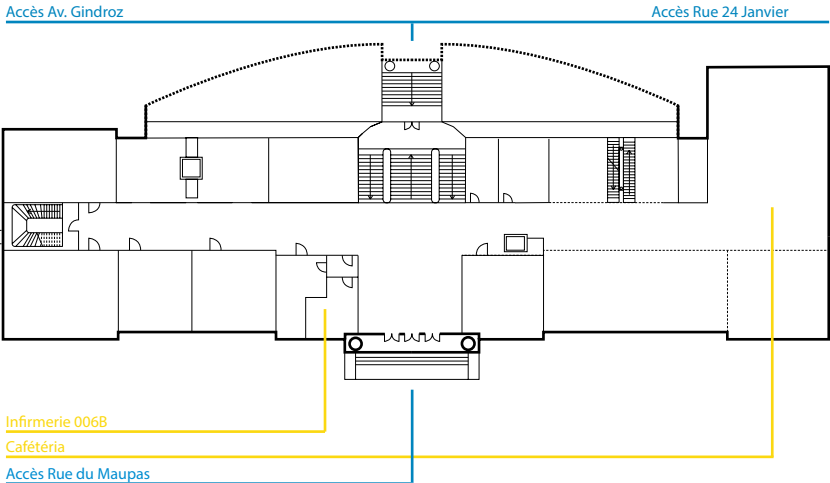
Bâtiment Principal (BP)

- Rez (détail plan) cafétiariat, infirmerie et médiation
- Etage 1 (détail plan) direction, secrétariat et salle des maîtres
- Etage 5 Bibliothèque
- Etages 1 - 2 - 3 - 4 - 5 salles de classes

ETAGE 1.



REZ.



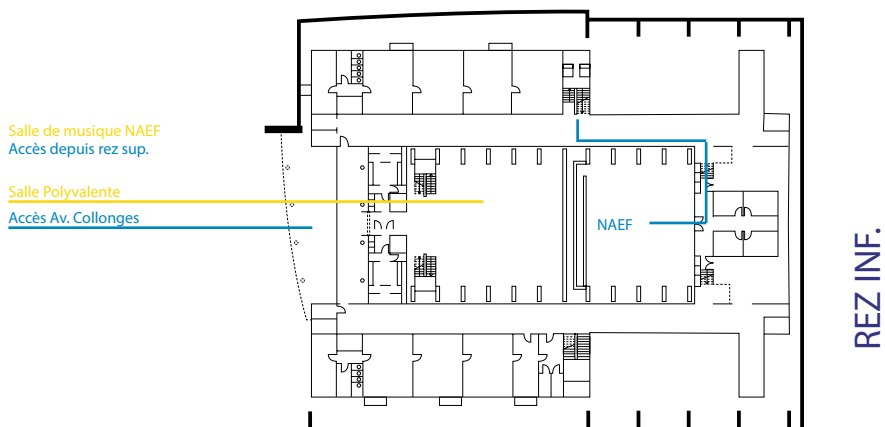
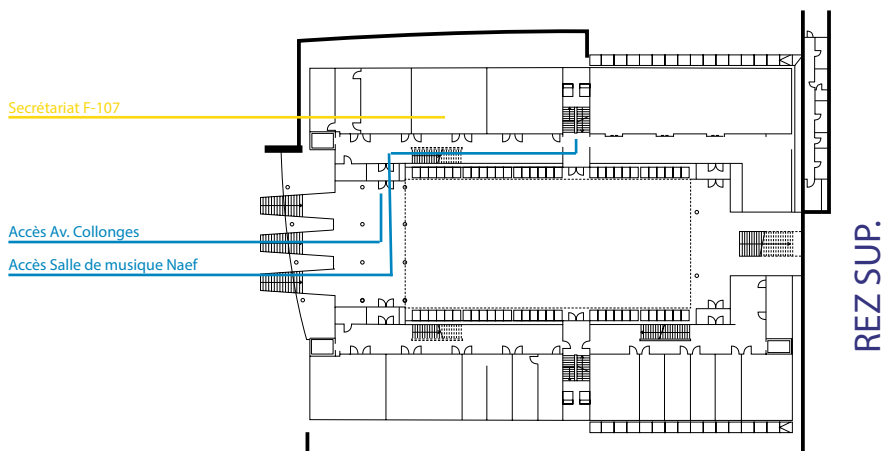
Bâtiment Fréminet (F)

Sous-sol (détail plan) salle polyvalente

Rez supérieur (détail plan) secrétariat, accès Naef et espace repas

Etage 3 salle des maîtres

Etages 1 - 2 - 3 salles de classes



Calendrier de l'année

26/27

■ Du ve. 7 au me. 19 août: Examens session d'août 2026

■ Lu. 17 août: Début des cours

				1	2	3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
--	--	--	--	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

7 Horaires

7|1 Horaire journalier

L'horaire est en principe continu le lundi, le mercredi et le vendredi. La pause de midi intervient après 4 ou 5 périodes.

Le mardi et le jeudi, la pause de midi est comprise entre 11h45 et 13h30 pour permettre l'organisation des cours facultatifs, de soutien et d'appuis mais aussi pour réaliser, par exemple, des travaux de groupe et des entretiens avec les enseignant-e-s.

7|2 Périodes de cours

1	8h15 – 9h00	
		5'
2	9h05 – 9h50	
		20'
3	10h10 – 10h55	
		5'
4	11h00 – 11h45	
		5'
5	11h50 – 12h35	
		5'
6	12h40 – 13h25	
		5'
7	13h30 – 14h15	
		5'
8	14h20 – 15h05	
		10'
9	15h15 – 16h00	
		5'
10	16h05 – 16h50	

7|3 Vacances scolaires

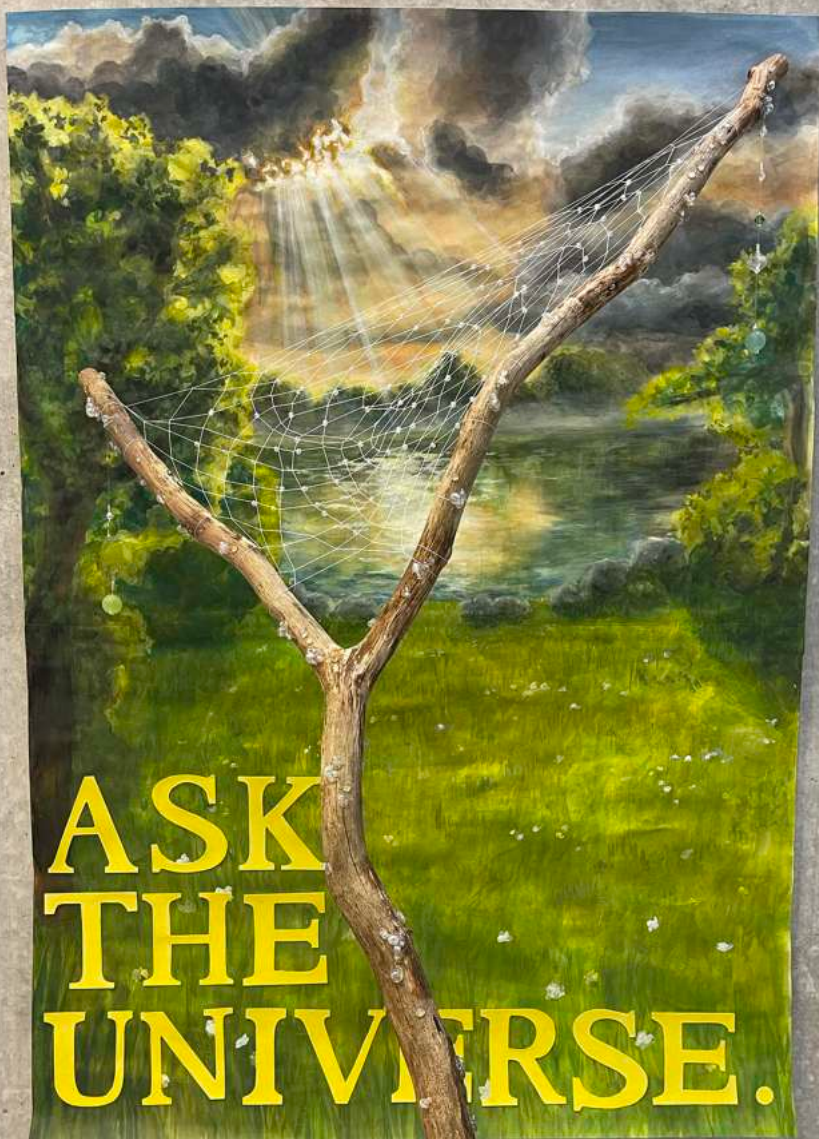
Été 2026	du sa. 27 juin au dim. 16 août
Automne 2026	du sa. 10 octobre au dim. 25 octobre
Hiver 2026 - 27	du je. 24 décembre au dim. 10 janvier
Février 2027	du sa. 6 février au dim. 14 février
Printemps 2027	du ven. 26 mars au dim. 11 avril
Été 2027	du sa. 3 juillet au dim. 22 août

7|4 Travaux écrits à rattraper

Des séances de rattrapage sont organisées le mercredi à 16h15. Les élèves s'y présentent munis d'une pièce d'identité.

7|5 Retenues

Les retenues sont organisées le samedi matin.



ASK
THE
UNIVERSE.

8 | Finances

8|1 Ecolage

Le montant de l'écolage s'élève à fr. 720.- annuellement pour les élèves dont les parents paient l'impôt dans le canton sur l'ensemble de leurs revenus (ou moins lorsque plusieurs enfants sont à charge) et de fr. 2'400.- pour les autres élèves. L'écolage se paie avant le 30 novembre. Des indications sont fournies en temps utile.

8|2 Bourses d'études

En application de la loi du 1er juillet 2014 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle, des demandes de bourses peuvent être présentées pour les études secondaires supérieures. Les formules ad hoc peuvent être obtenues sur le site de l'OCBE en tapant directement : www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-bourse-detudes-ou-dapprentissage.

Dans l'octroi éventuel d'une bourse, le montant de l'écolage est compris. Il est donc facturé par le gymnase à tous les élèves.

D'éventuelles aides financières ou subsides octroyés par le gymnase pourraient être déduits des bourses ou faire l'objet d'un remboursement partiel de ces dernières.

8|3 Taxe annuelle d'inscription

Une taxe d'inscription de fr. 70.- est perçue, en même temps que l'écolage, pour les anciens élèves, y compris celles et ceux au bénéfice d'une bourse d'études. Cette taxe est due également par les nouvelles et nouveaux élèves. Elle est payable au moment de leur inscription et n'est pas remboursée en cas de désistement ou si l'élève ne satisfait pas aux conditions d'admission.

8|4 Subsidés

En cas de difficultés financières avérées, des demandes peuvent être présentées à la direction pour des voyages d'études ou des manifestations parascolaires. Toutefois, les élèves au bénéfice d'une bourse reçoivent un montant forfaitaire pour le voyage d'études.

La travailleuse sociale se tient à votre disposition en cas de besoin.

8|5 Assurance

Chaque élève doit obligatoirement être assuré-e auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération. L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves. Chaque personne doit donc être assurée à titre personnel. La couverture de son assurance doit s'étendre également aux accidents.

8|6 Services payants

Le secrétariat du Gymnase de Beaulieu propose divers services payants pour faciliter vos démarches administratives. Titres (certificats, maturités, ...), attestations CECR (langues).

Tout duplicata certifiatif est facturé de la manière suivante:

Document datant:

- De moins de 5 ans	CHF 25.-
- De 5 ans à moins de 10 ans	CHF 50.-
- De 10 ans et plus	CHF 75.-

Autres services payants:

- Casser un cadenas	CHF 5.-
- Carte de légitimation plastique	CHF 10.-

Les duplicatas non soumis à émolument peuvent être sollicités par courrier électronique. Ils seront transmis par ce même canal.

Les attestations d'études pour l'année scolaire en cours sont jointes aux courriers de rentrée envoyé en juillet. Un seul exemplaire vous est délivré; merci d'en faire des copies.



9 | Règlement interne

9|1 Base légale

L'organisation et le fonctionnement du Gymnase de Beaulieu sont régis par les textes légaux suivants :

- la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), état au 1.1.2010;
- le règlement des gymnases (RGY).

Ces textes légaux peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet : <http://www.vd.ch>.

L'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) est également téléchargeable depuis le site susmentionné.

Les brochures décrivant l'Ecole de Maturité, l'Ecole de Culture Générale, l'Ecole de Commerce et les différentes Maturités Spécialisées sont consultables et/ou téléchargeables en tapant : <http://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/>.

9|2 Données personnelles

L'élève est responsable de l'exactitude des informations communiquées au gymnase et qui sont reprises dans son fichier personnel. Ces données sont relues par l'élève peu après son arrivée au gymnase. De même, la responsabilité revient aux élèves de communiquer toute modification. Lorsqu'un titre est erroné à cause du non-respect de ces consignes, la réimpression est facturée à l'élève.

Déclaration d'intention

Le gymnase est à la fois un lieu d'étude, de travail et de vie. Cela implique pour toutes les actrices et tous les acteurs des droits et des devoirs.

Le gymnase fournit à chaque élève une formation de qualité dans un environnement propice au travail et à l'épanouissement de chacun-e. L'école accompagne l'élève dans son itinéraire scolaire et lui donne les moyens d'en tirer le meilleur parti possible. Elle reste attentive aux difficultés qui peuvent se présenter et met à disposition des structures de soutien.

Au-delà de l'obtention d'un titre, le gymnase a aussi pour ambition d'offrir un cadre de vie favorable à l'épanouissement de chacun-e. Par leur choix, toutes les actrices et tous les acteurs construisent et partagent ces valeurs essentielles que sont le travail, le respect et la collaboration: elles donnent du sens à la formation et participent à la vie de l'établissement.

Chapitre 1 : Dispositions générales

Art. 1 Bases légales et généralités

1 L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par les textes légaux suivants :

- la Loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) ;
- le Règlement des gymnases du 6 juillet 2022 (RGY).

2 Au sein du Gymnase de Beaulieu, la dénomination de conseillère ou conseiller de classe est utilisée en lieu et place de celle de maîtresse ou maître de classe au sens du RGY.

Art. 2 Communication et information

1 En principe, l'élève ou la personne la ou le représentant légalement contacte, en premier lieu, la conseillère ou le conseiller de classe, en tant qu'enseignant de référence des élèves de sa classe, puis, la doyenne ou le doyen, et en dernière instance, la directrice ou le directeur.

2 L'élève relève quotidiennement sa boîte de courrier électronique et consulte régulièrement tous les moyens de communication de l'établissement (écrans d'affichage, panneaux, circulaires diverses, Moodle, ...).

3 Toute communication ou annonce diffusée dans l'établissement est soumise à l'autorisation de la directrice ou du directeur.

Chapitre 2 : Comportement

Art. 3 Comportement général

1 Les élèves se conduisent correctement et adoptent un comportement respectueux d'autrui. En particulier, aucune forme de harcèlement, ni aucune forme de discrimination n'est tolérée au sein du gymnase.

2 Les élèves se présentent aux cours avec le matériel nécessaire, effectuent leurs devoirs dans les échéances indiquées et sont prêts à travailler dès le début de la leçon.

Art. 4 Tabac, stupéfiants et cannabis (CBD)

1 La consommation des produits du tabac, de tout produit nicotinique ainsi que l'usage des cigarettes électroniques ou de tout autre produit comparable aux cigarettes sont interdits dans tous les bâtiments du Gymnase de Beaulieu.

2 La détention et la consommation d'alcool, de produits stupéfiants et de CBD sont interdites dans le périmètre du gymnase. Toute personne sous l'effet d'alcool ou de produits stupéfiants n'est pas autorisée à accéder au gymnase.

Art. 5 Responsabilités

1 Les élèves doivent respecter les règlements et les directives en vigueur.

2 L'élève, ou en cas de minorité de celle-ci ou de celui-ci, la personne la ou le représentant légalement, répond des dommages qu'elle ou il a causés intentionnellement ou par négligence et en assume la réparation.

Art. 6 Sanctions

1 Le non-respect du présent règlement peut conduire au prononcé d'une sanction selon la LESS pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

2 Une première sanction est suivie, en cas de récidive, d'une sanction plus forte.

3 Un barème de sanctions est établi par le gymnase et communiqué aux élèves en début d'année scolaire. Compte tenu de leur gravité, certains comportements peuvent justifier le prononcé d'une sanction selon la LESS, indépendamment du barème de sanctions.

4 Les heures de retenue sont fixées le samedi matin.

5 Une sanction peut être assortie d'une obligation de réparation (par exemple: excuses, remplacement du matériel, remise en état).

Chapitre 3 : Fréquentation des cours

Art. 7 Obligation de suivre les cours et de participer aux activités

1 Les élèves doivent suivre tous les enseignements et participer à toutes les activités obligatoires, y compris les cours facultatifs auxquels elles ou ils se sont inscrits.

2 L'enseignante ou l'enseignant contrôle la présence des élèves au début de chaque leçon.

3 L'élève qui n'est pas en mesure de se présenter à une convocation, annonce et motive son absence auprès de la personne concernée avant le rendez-vous.

Art. 8 Congés

1 Pour toute absence prévisible, une demande de congé doit être formulée.

2 Les demandes de congé portant sur un jour au maximum doivent être remises, avec les pièces justificatives nécessaires et selon des directives communiquées aux élèves en début d'année scolaire, à la conseillère ou au conseiller de classe, au moins vingt-quatre heures à l'avance. Cette remise tient lieu de remise à la directrice ou au directeur au sens du RGY.

3 Les demandes de congé portant sur plus d'un jour doivent être remises, avec les pièces justificatives nécessaires et selon des directives communiquées aux élèves en début d'année scolaire, à la doyenne ou au doyen concerné, au moins cinq jours à l'avance, sous réserve des cas urgents. Cette remise tient lieu de remise à la directrice ou au directeur au sens du RGY.

4 L'élève n'ayant pas atteint sa majorité fait contresigner sa demande de congé par la personne la ou le représentant légalement.

5 En principe, les rendez-vous, notamment médicaux, sont pris en dehors des heures de cours.

6 Il n'est, en principe, pas accordé de congé immédiatement avant ou après une période de vacances ou un jour férié.

Art. 9 Ponctualité et arrivées tardives

1 Les élèves doivent respecter l'horaire de l'établissement et sont en possession du matériel nécessaire à la sonnerie marquant le début de chaque leçon.

2 En cas d'arrivée tardive ne dépassant pas dix minutes, l'élève frappe à la porte, attend l'autorisation d'entrer dans la salle de classe et explique la raison de son retard à l'enseignante ou à l'enseignant qui apprécie le motif invoqué. En l'absence de motif reconnu valable, l'arrivée tardive est notée.

3 Tout retard de plus de dix minutes est assimilé à une absence devant être justifiée conformément à l'article 10 du présent règlement.

4 Les arrivées tardives sans motifs reconnus valables sont suivies de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Art. 10 Absences

1 Toute absence fait l'objet d'un justificatif.

2 Dans les cinq jours ouvrables à compter de son retour, l'élève justifie son absence auprès de la conseillère ou du conseiller de classe selon des directives communiquées aux élèves en début d'année scolaire. Cette justification d'absence auprès de la conseillère ou du conseiller de classe tient lieu de justification auprès d'un membre du Conseil de direction au sens du RGY.

3 L'élève n'ayant pas atteint sa majorité fait contresigner sa justification d'absence par la personne la ou le représentant légalement.

4 En principe, le non-respect des directives ou du délai de cinq jours ouvrables précités est assimilé à une absence sans motif reconnu valable.

5 L'élève qui manque un cours a l'obligation, d'une part, de rattraper la matière effectuée pendant son absence et, d'autre part, de s'informer de toutes les dates des travaux écrits qui auront été annoncés et agendés au sein de sa classe lors de son absence.

6 Le Conseil de direction peut exiger un certificat médical en cas d'absences répétées ou d'une absence d'une durée de trois jours consécutifs.

7 Les absences sans motifs reconnus valables sont suivies de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Art. 11 Absence lors d'une épreuve

1 En cas d'absence justifiée lors d'une épreuve, l'enseignante ou l'enseignant impose en principe une épreuve de rattrapage à l'élève et lui communique les modalités du travail de rattrapage. L'élève qui ne se présente pas à cette épreuve de rattrapage sans motif reconnu valable reçoit la note de 1.

2 Une absence dont le motif n'est pas reconnu valable ou qui n'est pas justifiée dans le délai de cinq jours ouvrables de l'article 10 du présent règlement conduit, en principe, à l'attribution de la note de 1 à l'épreuve annoncée et manquée.

Chapitre 4 : Participation des élèves à la vie du gymnase

Art. 12 Fonction de monitrice et de moniteur de classe

Les élèves d'une classe assurent, à tour de rôle, la fonction de monitrice ou de moniteur de classe selon un calendrier établi en début d'année scolaire. Les tâches dévolues à la monitrice ou au moniteur de classe sont communiquées en début d'année par la conseillère ou le conseiller de classe. Il incombe notamment à la monitrice ou au moniteur de classe de relever quotidiennement le casier de classe et de transmettre les informations à ses camarades de classe ainsi que de veiller à effacer les tableaux, fermer les fenêtres, remonter les stores et éteindre la lumière.

Art. 13 Assemblée des déléguées et des délégués

1 L'Assemblée des déléguées et délégués est constituée de deux élèves par classe.

2 Chaque classe élit ses déléguées et délégués durant les deux premières semaines de cours en présence de la conseillère ou du conseiller de classe.

3 L'Assemblée des déléguées et délégués se réunit au moins deux fois par année scolaire, d'autres réunions pouvant être convoquées par la directrice ou le directeur ou sur demande d'au moins dix déléguées et délégués. Un ordre du jour est envoyé avec toute convocation d'une assemblée.

4 L'Assemblée des déléguées et délégués formule des propositions quant à la vie du gymnase et donne son avis sur des propositions qui lui sont soumises. Dans ce cadre, l'Assemblée des déléguées et délégués collabore avec le Comité des élèves.

5 La déléguée ou le délégué représente sa classe auprès de la conseillère ou du conseiller de classe et du Conseil de direction ainsi qu'au sein de l'Assemblée des déléguées et délégués, dirige les assemblées de classe et assure une transmission des informations entre sa classe et les organes du gymnase. Dans le cadre de ses activités, la déléguée ou le délégué consulte ses camarades et les informe des discussions auxquelles il ou elle a participé.

Art. 14 Comité des élèves

1 Le Comité des élèves est composé de trois à treize membres.

2 Toutes et tous les élèves du Gymnase de Beaulieu peuvent faire acte de candidature auprès du Comité des élèves.

3 L'Assemblée des déléguées et délégués élit les membres du Comité.

4 Le Comité des élèves se réunit au moins quatre fois par année scolaire.

5 Le Comité des élèves propose et organise au cours de l'année scolaire divers événements et projets qui animent la vie du gymnase. Dans ce cadre, le Comité des élèves collabore avec l'Assemblée des déléguées et délégués.

Chapitre 5 : Usage des locaux et des équipements

Art. 15 Utilisation des bâtiments

1 La fréquentation du gymnase et l'utilisation des installations attenantes sont strictement réservées aux élèves, membres du corps enseignant et du personnel ainsi qu'aux personnes autorisées.

2 L'organisation, dans le cadre scolaire, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation de la directrice ou du directeur, de même que l'utilisation des locaux pour des leçons privées ou des réunions de groupes.

3 Il appartient à chacune et chacun de contribuer au maintien de l'ordre et de la propreté ainsi que de prendre soin du mobilier, du matériel et des locaux. Tout dégât est immédiatement annoncé.

4 Il n'est permis de manger et de boire que dans les endroits prévus à cet effet, communiqués en début d'année scolaire. L'utilisation d'appareils électro-ménagers privés est interdite pour des raisons de sécurité.

5 Les élèves garent leurs vélos, scooters ou motos sur les places qui leur sont réservées.

Art. 16 Utilisation du matériel informatique et des appareils électroniques.

1 L'utilisation de l'équipement informatique est réservée aux membres du corps enseignant et aux élèves du Gymnase de Beaulieu. L'usage du matériel informatique et des différents réseaux fait l'objet d'une part, de directives communiquées aux élèves en début d'année, et d'autre part, d'une charte signée par l'ensemble des élèves à leur entrée au gymnase.

2 En classe, l'utilisation de tout appareil électronique personnel connecté à internet (ordinateurs portables, tablettes, montres...) et des téléphones portables est interdite, sauf autorisation explicite de l'enseignante ou de l'enseignant concerné ou, si l'élève bénéficie d'aménagements spécifiques, d'une doyenne ou d'un doyen.

3 Tout enregistrement sans autorisation de son ou d'image est interdit. La diffusion de tels contenus sans autorisation est interdite.

Art. 17 Effets personnels

1 Les élèves veillent à ne laisser ni affaires, ni valeurs personnelles en classe. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.

2 Chaque élève dispose d'un casier numéroté placé sous sa responsabilité pour y ranger ses effets personnels. Ce casier doit être vidé lorsque l'élève quitte l'établissement ou à chaque fin d'année scolaire.

Chapitre 6 : Dispositions finales

Art. 18 Adoption et entrée en vigueur

1 Le règlement interne a été adopté par la Conférence des maîtres du Gymnase de Beaulieu le 13 mai 2024.

2 Le présent règlement entre en vigueur le 1er août 2024.

La Directrice
Sabrine De Vito-Bolla

Règlement approuvé par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

Le Chef du Département
Frédéric Borloz



Illustrations : travaux des élèves de 1MSAV2

Page de couverture : Elsa Meystre

Page 6 : Maé Barbier

Page 21 : Lara Teixeira

Page 22 : Julia Wieloch

Page 30 : Gaëtane Marguerat

Page 32 : Leonard Morier

Dernière page : Ali Khechine



CSF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEP Direction générale de l'enseignement
postobligatoire

